

Réunion du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 27 juin 2024

Département
de la
Seine-Maritime

Arrondissement
de
Rouen

Canton
de
Mont-Saint-Aignan

Délibération
n° 2024-14

Objet

Compte de gestion du
CCAS 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Déville lès Rouen, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame BOUTIGNY.

Etaient présents : Mesdames BOUTIGNY, COLIN, MAUPU, GERVAIS, MARUITTE, VIDARD, Messieurs CHEVAL, RADUT, GUILLET.

Etaient absents excusés : Mesdames DELOIGNON, NICOLLE, Messieurs NONIN, GAMBIER ayant donné pouvoir à Madame BOUTIGNY.

Assistaient également à la réunion :

Madame RAVILLY, Directrice du C.C.A.S
Madame BURETTE, Agent du C.C.A.S.

Date de convocation : le 19 juin 2024

Madame BURETTE a été nommée secrétaire de séance.

Le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal présente des soldes identiques à ceux du Compte Administratif.

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, d'approuver le Compte de Gestion présenté par le Receveur Municipal.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Dominique Gambier

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267600120-20240627-DELIB2024-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2024

Réunion du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 27 juin 2024

Département
de la
Seine-Maritime

Arrondissement
de
Rouen

Canton
de
Mont-Saint-Aignan

Délibération
n° 2024-15

Objet

Compte de gestion de
la résidence autonomie
2023

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Déville lès Rouen, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame BOUTIGNY.

Etaient présents : Mesdames BOUTIGNY, COLIN, MAUPU, GERVAIS, MARUITTE, VIDARD, Messieurs CHEVAL, RADUT, GUILLET.

Etaient absents excusés : Mesdames DELOIGNON, NICOLLE, Messieurs NONIN, GAMBIER ayant donné pouvoir à Madame BOUTIGNY.

Assistaient également à la réunion :
Madame RAVILLY, Directrice du C.C.A.S
Madame BURETTE, Agent du C.C.A.S.

Date de convocation : le 19 juin 2024

Madame BURETTE a été nommée secrétaire de séance.

Le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal présente des soldes identiques à ceux du Compte Administratif.

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, d'approuver le Compte de Gestion présenté par le Receveur Municipal.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Dominique Gambier

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267600120-20240627-DELIB2024-15-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2024

Réunion du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 27 juin 2024

Département
de la
Seine-Maritime

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Déville lès Rouen, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame BOUTIGNY.

Arrondissement
de
Rouen

Etaient présents : Mesdames BOUTIGNY, COLIN, MAUPU, GERVAIS, MARUITTE, VIDARD, Messieurs CHEVAL, RADUT, GUILLET.

Canton
de
Mont-Saint-Aignan

Etaient absents excusés : Mesdames DELOIGNON, NICOLLE, Messieurs NONIN, GAMBIER ayant donné pouvoir à Madame BOUTIGNY.

Assistaient également à la réunion :
Madame RAVILLY, Directrice du C.C.A.S
Madame BURETTE, Agent du C.C.A.S.

**Délibération
n° 2024-16**

Date de convocation : le 19 juin 2024

Objet

Madame BURETTE a été nommée secrétaire de séance.

**Compte administratif
du CCAS 2023**

Le Compte Administratif du CCAS présenté en annexe peut être résumé comme suit :

COMPTES ADMINISTRATIF 2023 C.C.A.S.- M 52						
LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		70 843,94		112 144,90		182 988,84
Opérations de l'exercice	2 071,83	38 290,41	333 256,96	283 582,89	335 328,79	321 873,30
TOTAUX	2 071,83		333 256,96	395 727,79	335 328,79	504 862,14
Résultat de clôture		107 062,52		62 470,83		169 533,35
Reste à réaliser						
Totaux cumulés		107 062,52		62 470,83		
Résultats définitifs		107 062,52		62 470,83		169 533,35

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, d'approuver le Compte Administratif 2023 et d'affecter les résultats de la manière suivante : 62 470,83 € à reporter en fonctionnement (compte 002) et 107 062,52 € à affecter en investissement (compte 001).

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Dominique Gambier

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267600120-20240627-DELIB2024-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2024

Réunion du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 27 juin 2024

Département
de la
Seine-Maritime

Arrondissement
de
Rouen

Canton
de
Mont-Saint-Aignan

**Délibération
n° 2024-17**

Objet

**Compte administratif
de la résidence
autonomie 2023**

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Déville lès Rouen, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame BOUTIGNY.

Etaient présents : Mesdames BOUTIGNY, COLIN, MAUPU, GERVAIS, MARUITTE, VIDARD, Messieurs CHEVAL, RADUT, GUILLET.

Etaient absents excusés : Mesdames DELOIGNON, NICOLLE, Messieurs NONIN, GAMBIER ayant donné pouvoir à Madame BOUTIGNY.

Assistaient également à la réunion :
Madame RAVILLY, Directrice du C.C.A.S
Madame BURETTE, Agent du C.C.A.S.

Date de convocation : le 19 juin 2024

Madame BURETTE a été nommée secrétaire de séance.

Le Compte Administratif de la résidence autonomie « les Hortensias » présenté en annexe peut être résumé comme suit :

COMpte ADMINISTRATIF 2023 RA HO- M 22						
LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		34 516,86		28 321,18		62 838,04
Opérations de l'exercice	2 523,28	4 182,49	353 782,68	453 212,78	356 305,96	457 395,27
TOTAUX	2 523,28	38 699,35	353 782,68	481 533,96	356 305,96	520 233,31
Résultat de clôture		36 176,07		127 751,28		163 927,35
Reste à réaliser						
Totaux cumulés		36 176,07		127 751,28		163 927,35
Résultats définitifs		36 176,07		127 751,28		163 927,35

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, d'approuver le Compte Administratif 2023 et d'affecter les résultats de la manière suivante : 127 751,28 € à reporter en fonctionnement (compte 002) et 36 176,07 € à affecter en investissement (compte 001).

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Dominique Gambier

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267600120-20240627-DELIB2024-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2024

Réunion du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 27 juin 2024

Département
de la
Seine-Maritime

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Déville lès Rouen, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame BOUTIGNY.

Arrondissement
de
Rouen

Etaient présents : Mesdames BOUTIGNY, COLIN, MAUPU, GERVAIS, MARUITTE, VIDARD, Messieurs CHEVAL, RADUT, GUILLET.

Canton
de
Mont-Saint-Aignan

Etaient absents excusés : Mesdames DELOIGNON, NICOLLE, Messieurs NONIN, GAMBIER ayant donné pouvoir à Madame BOUTIGNY.

**Délibération
n° 2024-18**

Date de convocation : le 19 juin 2024

Objet

Madame BURETTE a été nommée secrétaire de séance.

**Budget supplémentaire
CCAS 2024**

Le compte administratif 2023 du C.C.A.S. laisse apparaître :

- En fonctionnement, un excédent de 62 470,83€
- En investissement, un excédent de 107 062,52€

Soit un total de 169 533,35€.

Les principaux crédits inscrits au budget supplémentaire 2024 du C.C.A.S sont :

1) Section de Fonctionnement

a) Administration Générale

Dépenses

- Art. 6573641 « Subvention de fonctionnement aux organismes publics » : il est proposé une diminution de la subvention vers la résidence autonomie à hauteur de 28 500€.
-
-

-

-

- Art. 6811 « Dotation aux amortissements » : il est inscrit un montant de 400 € pour amortir le véhicule et le matériel du CCAS.

- Article 6215 – « Personnel affecté par la collectivité » : il est inscrit un montant de 43 843€ pour le remboursement à la ville des personnels mis à disposition

Recettes

- Art. 002 « Résultat de fonctionnement reporté » : il est inscrit la somme de 15 343 € correspondant à une partie de l'excédent de fonctionnement 2023 reporté.

- Art. 7817 « Dotations aux amortissements dépréciations provisions » : il est inscrit la somme de 400 €

b) Personnes âgées

Dépenses

Il est inscrit des compléments de crédits correspondant au financement des manifestations séniors de fin d'année, répartis comme suit :

- Art. 60403 « achat d'études et prestations animations : 5 000 €

- Art. 6232 « Fêtes et cérémonies » : 42 127,83 €

Recettes

- Art. 002 « Résultat de fonctionnement reporté » : il est inscrit une recette de 47 127,83 € correspondant au solde de l'excédent de fonctionnement 2023 reporté.

2) Section d'Investissement

Dépenses

- Art. 2188 : il est inscrit la somme de 107 116,52 € pour du matériel et pour équilibrer

Recettes

- Art. 001 « Résultat d'investissement reporté » : il est inscrit une recette de 107 062,52 € correspondant à l'excédent de l'année 2023.

- Art. 28188 « Autres immobilisations corporelles » : il est ajouté une recette de 54 € pour l'amortissement du matériel.

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de voter le budget supplémentaire 2024 arrêté aux sommes suivantes :

FONCTIONNEMENT		
Secteur d'Activités	Dépenses	Recettes
Excédent		15 343
Administra	15 743	400
RA Les	-	-
Personnes	47 127,83	47 127,83
TOTAL	62 870,83	62 870,83

INVESTISSEMENT		
Secteur d'Activités	Dépenses	Recettes
Excédent	-	107 062,52
Administr	-	-
RA Les	107 116,52	54
Personnes	-	-
TOTAL	107 116,52	107 116,52

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Dominique Gambier

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267600120-20240627-DELIB2024-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2024

Réunion du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 27 juin 2024

Département de la Seine-Maritime	---	L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Déville lès Rouen, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame BOUTIGNY.
Arrondissement de Rouen	---	Etaient présents : Mesdames BOUTIGNY, COLIN, MAUPU, GERVAIS, MARUITTE, VIDARD, Messieurs CHEVAL, RADUT, GUILLET.
Canton de Mont-Saint-Aignan	---	Etaient absents excusés : Mesdames DELOIGNON, NICOLLE, Messieurs NONIN, GAMBIER ayant donné pouvoir à Madame BOUTIGNY.
	---	Assistaient également à la réunion : Madame RAVILLY, Directrice du C.C.A.S Madame BURETTE, Agent du C.C.A.S.
Délibération n° 2024-19		Date de convocation : le 19 juin 2024
Objet		Madame BURETTE a été nommée secrétaire de séance.
Budget supplémentaire de la résidence autonomie les Hortensias 2024		Le compte administratif 2023 de la Résidence Autonomie « les Hortensias » laisse apparaître : - en fonctionnement, un excédent de 127 751,28€, - en investissement, un excédent de 36 176,07
		Les principaux crédits inscrits au budget supplémentaire 2024 de la résidence autonomie « les Hortensias » sont les suivants :
		<u>1) Section de Fonctionnement</u>
		<u>a) Dépenses afférentes à l'exploitation courante</u>
		- Chapitre 011 – Art. 60612 « Electricité » : il est proposé un complément de 3 900 €
		- Chapitre 011 – Art. 60613 « Chauffage » : il est proposé un complément de crédits de 25 000 € correspondant à l'augmentation prévisionnelle des coûts du gaz

- Chapitre 011 – Art. 6068 « Autres achats non stockés de matières et de fournitures » : il est proposé un complément de crédits de 5 000€ pour du matériel de plomberie, éclairage,...
- Chapitre 11 – Art. 6288 « autres prestations » : il est retiré la somme de 3 000€ pour les diagnostics, animations avec des activités extérieures,...

b) Dépenses afférentes au personnel

- Chapitre 12 – Art. 6226 « Honoraires » - Il est retiré la somme de 3 500€

c) Dépenses afférentes à la structure

- Chapitre 16 – Art. 61528 « Entretien et réparation autres bâtiments : il est proposé d'ajouter un montant de 3 000 € la rénovation des logements
- Chapitre 16 – Art. 6161 « Assurance » : il es ajouté la somme de 5 000€
- Chapitre 16 – Art. 61568 « Maintenance » : il est proposé d'ajouter la somme de 5 000€
- Chapitre 16 – Art. 63512 « taxes foncières et taxes ordures ménagères » : il est inscrit la somme de 58 851,28 € de versement à Semior
- Chapitre 16 – Art. 6817 « dotations aux dépréciations des actifs circulants » : il est ajouté la somme de 378 €

Recettes

- Chapitre 018 – Art. 7488 « Autres subventions » : la subvention du CCAS vers la résidence est baissée de 28 500€
- - Chapitre 019 – Art. 7817 « Reprise sur dépréciation des actifs circulants » : il est inscrit la somme de 378 €.

2) Section d'investissement

Dépenses

- Chapitre 21 – Art. 2188 « Autres immobilisations corporelles » : il est inscrit une dépense de 36 176,07 € pour équilibrer la section

Recettes

- Chapitre 001 « résultat d'investissement cumulé antérieur » : il est inscrit une recette de 36 176,07 € correspondant à un excédent de l'année 2023.

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de voter le budget supplémentaire de la résidence autonomie 2024 arrêté aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Secteur d'activités	Vote du BS 2024
Dépenses afférentes à l'exploitation courante	30 900
Dépenses afférentes au personnel	- 3500
Dépenses afférentes à la structure	72 229,28
TOTAL GENERAL DEPENSES (groupes I + II + III)	99 629,28
Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD)	-
Autres produits relatifs à l'exploitation	- 28 500
Produits financiers produits non encaissables	378
TOTAL GENERAL RECETTES (groupes I + II + III)	- 28 122
Excédent d'exploitation reporté	127 751,28
TOTAL RECETTES	99 629,28
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Secteur d'activités	Vote du BS 2024
Autres emplois	-
Immobilisations corporelles	36 176,07
TOTAL DÉPENSES DE L'EXERCICE	35 199,90
Déficit prévisionnel d'investissement	-
Augmentation des fonds propres	-
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	-
Excédent d'investissement reporté	36 176,07
TOTAL RECETTES	36 176,07

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Dominique Gambier

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267600120-20240627-DELIB2024-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2024

Réunion du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 27 juin 2024

Département
de la
Seine-Maritime

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Déville lès Rouen, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame BOUTIGNY.

Arrondissement
de
Rouen

Etaient présents : Mesdames BOUTIGNY, COLIN, MAUPU, GERVAIS, MARUITTE, VIDARD, Messieurs CHEVAL, RADUT, GUILLET.

Canton
de
Mont-Saint-Aignan

Etaient absents excusés : Mesdames DELOIGNON, NICOLLE, Messieurs NONIN, GAMBIER ayant donné pouvoir à Madame BOUTIGNY.

Délibération
n° 2024-20

Date de convocation : le 19 juin 2024

Objet

Madame BURETTE a été nommée secrétaire de séance.

Tarif du repas estival
de la résidence
autonomie les
Hortensias

Un repas estival est prévu à la résidence autonomie « les Hortensias » le 30 juillet midi à la résidence.

Le repas sera confectionné par Monsieur Fabrice GABRIEL, cuisinier professionnel intervenant mensuellement à la résidence pour des ateliers culinaires.

Le montant du menu proposé, soit **24 € par personne**, devra être réglé auprès du régisseur par chèque à l'ordre du Trésor Public ou en espèces, au moment de l'inscription, et la prestation globale sera réglée au prestataire par le CCAS.

L'animatrice et l'hôtesse de la résidence participeront à ce repas pour assurer le service à table et l'animation. Le montant de leur repas sera pris en charge par le CCAS.

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de valider le tarif et la prise en charge des repas du personnel de la résidence par le CCAS.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Dominique Gambier

Délibération n° 2024-20

Page 1 sur 1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267600120-20240627-DELIB2024-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2024

Réunion du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 27 juin 2024

Département
de la
Seine-Maritime

Arrondissement
de
Rouen

Canton
de
Mont-Saint-Aignan

Délégation
n° 2024-21
Objet
Cotisation gym douce
2024/2025

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Déville lès Rouen, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame BOUTIGNY.

Etaient présents : Mesdames BOUTIGNY, COLIN, MAUPU, GERVAIS, MARUITTE, VIDARD, Messieurs CHEVAL, RADUT, GUILLET.

Etaient absents excusés : Mesdames DELOIGNON, NICOLLE, Messieurs NONIN, GAMBIER ayant donné pouvoir à Madame BOUTIGNY.

Assistaient également à la réunion :
Madame RAVILLY, Directrice du C.C.A.S
Madame BURETTE, Agent du C.C.A.S.

Date de convocation : le 19 juin 2024

Madame BURETTE a été nommée secrétaire de séance.

Pour l'année 2023-2024, il a été enregistré 44 adhésions de Dévillois pour l'activité « Gymnastique douce ».

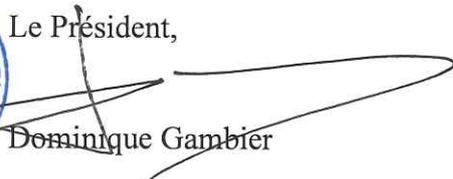
Les tarifs avaient été fixés comme suit :
- 68 € pour les Dévillois,
- 159 € pour les non-Dévillois.

Les propositions pour l'année 2024-2025 sont :
- 69 € pour les Dévillois,
- 161 € pour les non-Dévillois.

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, d'adopter les tarifs proposés.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Dominique Gambier

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267600120-20240627-DELIB2024-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2024

Réunion du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 27 juin 2024

Département
de la
Seine-Maritime

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Déville lès Rouen, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame BOUTIGNY.

Arrondissement
de
Rouen

Etaient présents : Mesdames BOUTIGNY, COLIN, MAUPU, GERVAIS, MARUITTE, VIDARD, Messieurs CHEVAL, RADUT, GUILLET.

Canton
de
Mont-Saint-Aignan

Etaient absents excusés : Mesdames DELOIGNON, NICOLLE, Messieurs NONIN, GAMBIER ayant donné pouvoir à Madame BOUTIGNY.

Assistaient également à la réunion :

Madame RAVILLY, Directrice du C.C.A.S
Madame BURETTE, Agent du C.C.A.S.

Délibération
n° 2024-22

Date de convocation : le 19 juin 2024

Objet

Madame BURETTE a été nommée secrétaire de séance.

Tarif banquet 2024

Le Banquet des Anciens est offert à tous les dévillois de plus de 65 ans. Pour les personnes de moins de 65 ans, ou les personnes domiciliées hors commune, les tarifs fixés en 2023 étaient de :

- Dévillois : 36,30 €,
- Non-Dévillois : 62,60 €.

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de fixer le tarif pour le Banquet des Anciens 2024, à savoir :

- 37 € pour les Dévillois,
- 64,60 € pour les non-Dévillois.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Dominique Gambier

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267600120-20240627-DELIB2024-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2024

Réunion du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 27 juin 2024

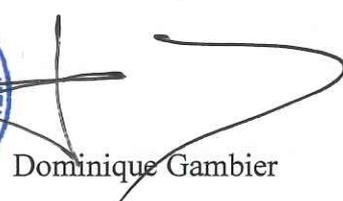
Département de la Seine-Maritime ---	L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Déville lès Rouen, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame BOUTIGNY.
Arrondissement de Rouen ---	Etaient présents : Mesdames BOUTIGNY, COLIN, MAUPU, GERVAIS, MARUITTE, VIDARD, Messieurs CHEVAL, RADUT, GUILLET.
Canton de Mont-Saint-Aignan ---	Etaient absents excusés : Mesdames DELOIGNON, NICOLLE, Messieurs NONIN, GAMBIER ayant donné pouvoir à Madame BOUTIGNY.
	Assistaient également à la réunion : Madame RAVILLY, Directrice du C.C.A.S. Madame BURETTE, Agent du C.C.A.S.
Délibération n° 2024-23	Date de convocation : le 19 juin 2024
Objet	Madame BURETTE a été nommée secrétaire de séance.
Barème des aides ---	Une augmentation du montant du RSA est intervenue le 1 ^{er} avril 2024, en application du Décret n° 2024-396 du 29 avril 2024 portant revalorisation du montant forfaitaire du revenu de solidarité active Or, le barème des aides du CCAS est indexé sur le montant du RSA. Il convient donc d'actualiser le barème d'attribution des aides du CCAS.
	<i>Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, d'adopter le nouveau barème d'attribution des aides du CCAS conformément aux valeurs ci-dessous :</i>

Nombre d'enfants à charge	Personne seule	Couple
0	635,71 €	953,57 €
1	953,57 €	1144,28 €
2	1144,28 €	1334,99 €
3	1334,99 €	1624,26 €
4	1624,26 €	1878,54 €
5	1878,54 €	2132,82€
Par personne supplémentaire	254,28 €	254,28 €

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,




Dominique Gambier

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267600120-20240627-DELIB2024-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2024

Réunion du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 27 juin 2024

Département
de la
Seine-Maritime

Arrondissement
de
Rouen

Canton
de
Mont-Saint-Aignan

**Délibération
n° 2024-24**

Objet

**Avenant à la
convention avec la
CAF pour l'accès à
CAF Partenaires**

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Déville lès Rouen, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame BOUTIGNY.

Etaient présents : Mesdames BOUTIGNY, COLIN, MAUPU, GERVAIS, MARUITTE, VIDARD, Messieurs CHEVAL, RADUT, GUILLET.

Etaient absents excusés : Mesdames DELOIGNON, NICOLLE, Messieurs NONIN, GAMBIER ayant donné pouvoir à Madame BOUTIGNY.

Assistaient également à la réunion :
Madame RAVILLY, Directrice du C.C.A.S
Madame BURETTE, Agent du C.C.A.S.

Date de convocation : le 19 juin 2024

Madame BURETTE a été nommée secrétaire de séance.

Le 7 juillet 2017, le président du CCAS a signé une convention avec la CAF afin d'accéder à « Mon compte partenaire », et ainsi avoir accès à un compte pour consulter les dossiers des allocataires dans le cadre de l'accompagnement social.

L'avenant à la convention qui est proposé concerne la typologie des profils des utilisateurs du compte partenaire, en regard avec leurs qualifications. Les personnels ayant changé, une revue des profils de la convention est nécessaire.

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention du 7 juillet 2017 et les autres avenants à venir.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Dominique Gambier

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267600120-20240627-DELIB2024-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2024

Réunion du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 27 juin 2024

Département
de la
Seine-Maritime

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Déville lès Rouen, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame BOUTIGNY.

Arrondissement
de
Rouen

Etaient présents : Mesdames BOUTIGNY, COLIN, MAUPU, GERVAIS, MARUITTE, VIDARD, Messieurs CHEVAL, RADUT, GUILLET.

Canton
de
Mont-Saint-Aignan

Etaient absents excusés : Mesdames DELOIGNON, NICOLLE, Messieurs NONIN, GAMBIER ayant donné pouvoir à Madame BOUTIGNY.

**Délibération
n° 2024-25**

Date de convocation : le 19 juin 2024

Objet

Madame BURETTE a été nommée secrétaire de séance.

**Convention avec le
Conseil Départemental
pour le CPOM 2024**

Un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) relatif à la résidence autonomie « les Hortensias » a été signé avec le Département de Seine-Maritime en 2016 dans le cadre des dispositions de la loi du 26/12/2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement.

Le CPOM prévoit le versement d'une participation du Département au financement des actions de prévention de la perte d'autonomie mise en place par les gestionnaires de résidences autonomie.

Les modalités d'attribution du forfait-autonomie pour l'exercice 2024 sont les suivantes :

- Versement d'un forfait de 17260 € auquel s'ajoute :
- Une majoration de 103,85 € par résident pour développer des actions individuelles de prévention de perte d'autonomie, soit une participation globale de 23 594,85 € pour la résidence autonomie « les Hortensias ».

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Président à signer le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2024-2025 relatif à la résidence autonomie « les Hortensias ».

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Dominique Gambier

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267600120-20240627-DELIB2024-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2024

Réunion du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 27 juin 2024

Département
de la
Seine-Maritime

Arrondissement
de
Rouen

Canton
de
Mont-Saint-Aignan

Délibération
n° 2024-26

Objet

Avenant à la
convention de location
Seminar/CCAS

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Déville lès Rouen, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame BOUTIGNY.

Etaient présents : Mesdames BOUTIGNY, COLIN, MAUPU, GERVAIS, MARUITTE, VIDARD, Messieurs CHEVAL, RADUT, GUILLET.

Etaient absents excusés : Mesdames DELOIGNON, NICOLLE, Messieurs NONIN, GAMBIER ayant donné pouvoir à Madame BOUTIGNY.

Assistaient également à la réunion :
Madame RAVILLY, Directrice du C.C.A.S.
Madame BURETTE, Agent du C.C.A.S.

Date de convocation : le 19 juin 2024

Madame BURETTE a été nommée secrétaire de séance.

Par convention de construction du 25 octobre 1979, la commune de Déville lès Rouen a confié à Seminar la réalisation d'un ensemble immobilier pour le logement de personnes âgées, sur un terrain sis rue de la République mis à disposition par bail emphytéotique.

Par convention du 10 décembre 2013, la gestion de la résidence a été confiée au CCAS de Déville lès Rouen. La ville ayant couvert les contrats de maintenance de la chaufferie et de l'ascenseur de la résidence, il convient de le préciser dans la convention par cet avenant de régularisation.

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant relatif à la convention de location de la résidence autonomie « les Hortensias » avec Seminar.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Dominique Gambier

Délibération n° 2024-26
Page 1 sur 1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267600120-20240627-DELIB2024-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2024

Réunion du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 27 juin 2024

Département
de la
Seine-Maritime

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Déville lès Rouen, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame BOUTIGNY.

Arrondissement
de
Rouen

Etaient présents : Mesdames BOUTIGNY, COLIN, MAUPU, GERVAIS, MARUITTE, VIDARD, Messieurs CHEVAL, RADUT, GUILLET.

Canton
de
Mont-Saint-Aignan

Etaient absents excusés : Mesdames DELOIGNON, NICOLLE, Messieurs NONIN, GAMBIER ayant donné pouvoir à Madame BOUTIGNY.

Délibération
n° 2024-27

Date de convocation : le 19 juin 2024

Objet

Madame BURETTE a été nommée secrétaire de séance.

Augmentation de la
redevance de la
résidence autonomie
les Hortensias

Au 1^{er} janvier 2024, la redevance de la résidence autonomie Les Hortensias a été portée à :

T1 bis : 499,68€ T2 : 595,38 €

La redevance inclut : le loyer, l'eau chaude et froide, le chauffage. Or, les charges liées à l'électricité et au chauffage sont en forte augmentation depuis 2021, et l'augmentation annuelle basée sur l'indice IRL fixé par l'INSEE ne suffit pas à amortir ces augmentations.

Aussi, il est proposé une nouvelle augmentation du loyer de la résidence, à hauteur de 3% supplémentaire à compter du 1^{er} septembre 2024. Les loyers s'élèveraient ainsi à :

T1 bis : 515 € T2 : 613 €

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, d'adopter les tarifs proposés.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Dominique Gambier

Délibération n° 2024-27

Page 1 sur 1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267600120-20240627-DELIB2024-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2024